



PRG-DTISS4EI-03

MAJ : 01/07/2020

V1

**PROGRAMME PCR Initial N1**

CNEFOP

COF-008-01SA-2017



# Programme « Personne Compétente en Radioprotection »

INITIAL

NIVEAU 1

Théorie et pratique

[nicolasperret@cnfpformations.fr](mailto:nicolasperret@cnfpformations.fr)

01 56 80 12 03

<https://www.formation-diagnostic.com/>

CNFP – 14/16 rue Scandicci – Tour Essor – 20<sup>ème</sup> étage – 93500 PANTIN – Tel : 01.56.80.12.00  
SARL au capital de 45 000 euros - SIRET 452 057 078 00019 – APE 8559A – N° de Déclaration d'Activité : 11 75 384 79 75

| Rédigé par | Date de création | Validé par | Approuvé par | Nombre de page |
|------------|------------------|------------|--------------|----------------|
| AC         | 25/06/2020       | NP         | GG           | Page 1 sur 5   |

**PROGRAMME PCR Initial N1****LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

La formation traite principalement des activités et compétences inhérentes au métier à savoir :

**CONNAITRE**

- Les fondamentaux théoriques qui permettent de maîtriser les principales missions de la personne compétente en radioprotection ;
- L'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la gestion des sources de rayonnements ionisants de leur acquisition à leur élimination ;
- Les principes généraux de prévention des risques ;
- Les dispositions concernant le document unique d'évaluation des risques (DUERP) ;
- Le rôle et les missions des différents acteurs de la prévention avec lesquels la personne compétente en radioprotection est susceptible d'interagir (art. L. 4644-1 et R. 4644-1...) ;
- Les exigences relatives aux entreprises de travail temporaire pour les expositions aux rayonnements ionisants, le cas échéant.

**ETRE CAPABLE**

Etre en mesure d'appuyer l'employeur et/ou le responsable de l'activité nucléaire dans les actions suivantes :

- Effectuer des calculs de débit de dose et de protection ;
- Réaliser une évaluation des risques ;
- Définir et délimiter les zones surveillées, contrôlées vertes, radon ou extrémités ;
- Recueillir les éléments nécessaires à l'évaluation individuelle d'exposition et l'établir ;
- Définir, mettre en place et exploiter la surveillance dosimétrique individuelle et d'ambiance ;
- Comparer les résultats aux attendus, aux contraintes de dose et aux valeurs limites ;
- Contribuer à la mise en œuvre les vérifications périodiques de radioprotection ;
- Appliquer le principe d'optimisation, et la notion de contrainte de dose ;
- Emettre des avis ou des instructions en fonction des risques évalués et des écarts constatés ;
- Mettre en œuvre les mesures particulières en cas de co-activité ;
- Identifier et gérer une situation radiologique dégradée ou accidentelle sur la base d'une procédure préétablie ;
- Etre capable d'élaborer et de dispenser la formation et l'information aux travailleurs susceptibles d'être exposés aux rayonnements ionisants ;
- Etre capable d'échanger avec l'ensemble des acteurs pertinents en particulier dans le cas d'intervention d'une entreprise extérieure.

**LES PRE REQUIS**

Savoir lire et écrire en langue française.

Niveau Bac minimum

Etre équipé(e) d'une calculatrice scientifique

| Rédigé par | Date de création | Validé par | Approuvé par | Nombre de page |
|------------|------------------|------------|--------------|----------------|
| AC         | 25/06/2020       | NP         | GG           | Page 2 sur 5   |

**PROGRAMME PCR Initial N1****LES APTITUDES PROFESSIONNELLES**

- Sens de la relation client
- Sens de l'organisation
- Réactivité
- Esprit de synthèse et d'analyse
- Aisance relationnelle
- Sens du service

**LE PUBLIC**

Toute personne qui dans le cadre de son travail souhaite acquérir et devenir un « Préventeur » de la radioprotection sur site.

**LE METIER**

La PCR assure, sous la responsabilité de l'employeur et en lien avec la médecine du travail, la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

**LE SUIVI DU PARCOURS PROFESSIONNEL**

L'activité de cet emploi/métier peut se poursuivre par des expériences sur le terrain, d'accéder à des données dosimétriques plus larges.

**LA DUREE**

Durée : 24 heures soit 3 jours de formation en centre (dont 3 heures d'évaluation)

**LE PLANNING**

Voir calendrier de formation

**LE NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Minimum : 5 personnes

Maximum : 12 personnes

**LE COUT DE LA FORMATION**

1000 € net de taxes (non assujetti à la TVA)

**LES SUPPORTS DE FORMATION**

Supports de cours en format numérique, études de cas, grilles d'évaluation, normes.

**LES MOYENS PEDAGOGIQUES ET METHODES D'EVALUATION**

Supports de cours illustrés, vidéoprojecteur, Qcm, études de cas

CNFP – 14/16 rue Scandicci – Tour Essor – 20<sup>ème</sup> étage – 93500 PANTIN – Tel : 01.56.80.12.00  
SARL au capital de 45 000 euros - SIRET 452 057 078 00019 – APE 8559A – N° de Déclaration d'Activité : 11 75 384 79 75

| Rédigé par | Date de création | Validé par | Approuvé par | Nombre de page |
|------------|------------------|------------|--------------|----------------|
| AC         | 25/06/2020       | NP         | GG           | Page 2 sur 5   |

**PROGRAMME PCR Initial N1****LA SANCTION DE FIN DE FORMATION**

Attestation de compétences délivrée réglementairement à l'issue de la formation, conformément au code du travail.

**LES MOYENS D'ENCADREMENT***Vis-à-vis du stagiaire professionnel*

- Livret d'accueil et carnet de suivi comprenant la charte de la bonne pratique du participant et règlement intérieur
- Évaluation à chaud en fin de formation avec et sans le formateur pour laisser la possibilité de dire les écarts et les difficultés rencontrées

*Vis-à-vis des formateurs*

- Point en amont de la formation
- Point à chaque fin de modules : évolution des compétences d'apprentissage du participant
- Évaluation à chaud en fin de formation, dans le cas d'un formateur extérieur, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés
- Évaluation à froid effectuée auprès du stagiaire avec transmission au formateur pour analyse et dans un but d'évolution continue et débriefing sur l'analyse et proposition de modification si nécessaire.

*Vis-à-vis de l'équipe pédagogique*

- Une équipe pédagogique et administrative à votre écoute.
- Les intervenants choisis pour collaborer à cette action sont tous des pédagogues reconnus et forts d'une solide expérience professionnelle des divers thèmes abordés durant la formation. Ils travaillent en étroite collaboration avec l'équipe du CNFP.

**LE LIEU DE LA FORMATION**

AUDITINS – 10 rue Beaumarchais – 93100 MONTREUIL

**VOS CONTACTS PRIVILEGIÉS**

**Mr Nicolas PERRET – Directeur Commercial – 01 56 80 12 03 – [nicolasperret@cnfpformations.fr](mailto:nicolasperret@cnfpformations.fr)**

Mme Aurore CAZE – Responsable Administrative & Qualité – 01 56 80 12 04 – [aurorecaze@cnfpformations.fr](mailto:aurorecaze@cnfpformations.fr)

| Rédigé par | Date de création | Validé par | Approuvé par | Nombre de page |
|------------|------------------|------------|--------------|----------------|
| AC         | 25/06/2020       | NP         | GG           | Page 2 sur 5   |

**PROGRAMME PCR Initial N1****LE PROGRAMME - DETAILLE****Modules théoriques – 10 heures**

- a) Les notions théoriques relatives :
- Rayonnements ionisant et effets biologiques
  - Radioprotection des travailleurs
- b) L'environnement administratif et réglementaire lié à la radioprotection des travailleurs, du public et de l'environnement.
- c) L'environnement administratif et réglementaire relatif aux situations d'intervention d'une entreprise extérieure.
- d) Les différents acteurs de la prévention avec lesquels la personne compétente en radioprotection est susceptible d'interagir (service santé au travail, comité social et économique, salarié compétent...).

**Modules appliqués – 11 heures**

- a) Intégrer le risque rayonnements ionisants dans la démarche générale de prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise et le positionner au regard des risques d'autres natures ;
- b) Savoir appliquer, notamment sur une base documentaire, les règles de radioprotection adaptées à la nature de l'activité ;
- c) Présenter des programmes en matière de radioprotection, des modes opératoires et des procédures types et les adapter à l'établissement ;
- d) Mettre en œuvre les procédures adaptées de vérifications périodiques de radioprotection ;
- e) Connaître les procédures à suivre en matière de radioprotection relatives à l'expédition, au transport et à la réception de colis de substances radioactives de type excepté et savoir élaborer les règles de radioprotection associées ;
- f) Savoir appliquer les dispositions et procédures particulières applicables aux expositions d'origine naturelle mentionnées à l'article 4 (dont le radon) ;
- g) Expliquer aux travailleurs, dans le cadre de la formation relative à la radioprotection, les risques liés aux rayonnements ionisants, les enjeux de la radioprotection et les mesures de protection sur la base d'outils pédagogiques préétablis ;
- h) Communiquer la politique de radioprotection dans l'entreprise et auprès de tiers ;
- i) Connaître la réglementation relative à la protection des données personnelles et de santé ainsi qu'au secret professionnel.

**Evaluation – 3 heures**

| Rédigé par | Date de création | Validé par | Approuvé par | Nombre de page |
|------------|------------------|------------|--------------|----------------|
| AC         | 25/06/2020       | NP         | GG           | Page 3 sur 5   |